

# Demande de congé (formule de plus d'une demi-journée)

Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les obligations professionnelles, les voyages ou départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié.

Pour toutes les périodes précédant et/ou suivant les congés définis dans le plan de scolarité officiel, de même que pour la fin de l'année scolaire, le DEF recommande de n'accepter **aucune anticipation ni prolongation des vacances pour un regroupement familial ou autre raison et ceci quel que soit le degré de scolarité de l'élève.**

Toutefois, une demande exceptionnelle peut être accordée durant la scolarité de l'enfant.

Nom et prénom de l'élève \_\_\_\_\_

Fils, fille de \_\_\_\_\_

Adresse (autorité parentale) \_\_\_\_\_

Classe \_\_\_\_\_

Titulaire \_\_\_\_\_

Congé demandé \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Motif de la demande (joindre pièce justificative)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature des parents \_\_\_\_\_

**Le rattrapage scolaire se fait sous l'entière responsabilité des parents durant le congé, en collaboration avec les enseignants.**

**Préavis du titulaire :** favorable  défavorable

Justifications, remarques : (Attitude générale de l'élève dans le cadre scolaire, impact probable de l'absence, collaboration, implication des parents dans la scolarité de l'enfant, importance de l'organisation scolaire au moment de l'absence, consultation des enseignants...)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_ Signature du titulaire \_\_\_\_\_

## Décision

Sur la base des justificatifs, des critères de décisions et du préavis du titulaire, le congé

est accordé par la direction  est transmis à l'inspecteur scolaire  
(de 10 demi-journées à une année scolaire)

est refusé par la direction  est transmis au DEF  
(au-delà d'une année scolaire)

Lieu et date : \_\_\_\_\_ La Direction des écoles \_\_\_\_\_

Un recours peut être adressé par écrit à M. Thierry Evéquo, Inspecteur scolaire, Rte de l'Abbaye 31, 1963 Vétroz, avec copie à la Direction des Ecoles, CP 58, 3961 Vissoie.